

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 juin 2008 portant création du D.I.U de DOULEURS DE L'ENFANT EN PRATIQUE QUOTIDIENNE,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.I.U DOULEURS DE L'ENFANT EN PRATIQUE QUOTIDIENNE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur ANNEQUIN Daniel (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur CONSTANT Isabelle (PU-PH)

Docteur FOURNIER CHARRIERE Elisabeth (PH)

Docteur TOURNIAIRE Barbara (PH)

Docteur CHARY TARDY Anne Cécile (PH)

Docteur LOMBART Bénédicte (cadre supérieur de santé, docteur en philosophie)

Madame GUIOT Céline (cadre de santé)

Madame CIMERMAN Patricia (infirmière)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 16 avril 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU